

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-sept,

le 26 septembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Océane du Complexe Joseph Deux à Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
21 SEPTEMBRE 2017

DATE d'AFFICHAGE
2 OCTOBRE 2017

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37
Présents : 30
Votants : 34

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORIUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - Béatrice DENIGOT, - Bernadette GRIGNON, - Mireille LUCAS, - M. Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT

Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Odile JARLIGANT a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°92-2017 – ADMINISTRATION GENERALE - MODIFICATION DE LA COMPOSITION D'UNE COMMISSION
COMMUNAUTAIRE SUITE A UNE DEMISSION**

Suite à la démission de Mme Cécile GICQUIAUX, représentant la commune de Nivillac, le Président propose de procéder à son remplacement en tant que déléguée suppléante au sein de la commission communautaire « Enfance-Jeunesse ».

Ainsi, sur proposition du Conseil Municipal de Nivillac, le Président présente la candidature de Mme Nathalie GRUEL en tant que déléguée suppléante au sein de la commission communautaire citée ci-dessus.

Le Président invite d'autres éventuelles candidatures à se manifester, puis propose au Conseil de PASSER au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la nouvelle composition de la commission communautaire.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 03/10/17

Le Président,

